



## NUMERO SPECIAL

# MUTATIONS:

# NOUVELLES REGLES

# Mutations 2014 A, B et C

## ***Mouvement général du 1er septembre 2014 et mouvement complémentaire du 1er mars 2015***

La campagne de saisie des demandes de mutation est ouverte jusqu'au 21 janvier prochain sur l'application AGORA Demande de Vœux.

Le cycle de mutation 2014 est marqué par de nombreuses nouveautés:

### **Agents B et C: mise en place des RAN pour la filière Gestion Publique (GP)**

La RAN (Résidence d' Affectation Nationale) est le niveau géographique d'affectation du mouvement national de mutation / 1ère affectation.

Chaque RAN correspond à une commune où l'on retrouve des services de la filière fiscale. Pour la filière gestion publique, la même RAN est élargie aux communes d'implantation des trésoreries qui dépendent du ou des SIP présents sur cette RAN.

Autrement dit:

- en filière fiscale, obtenir une affectation sur une RAN c'est la garantie de travailler sur la commune qui donne son nom à la RAN.

- en filière GP obtenir une affectation sur une RAN peut conduire à travailler sur la commune qui donne son nom à la RAN ou sur une commune d'implantation des trésoreries rattachées à cette même RAN. C'est le mouvement local d'affectation (en principe début juillet) qui permet de préciser les choses.



**Il est nécessaire de passer par le mouvement national pour obtenir une mutation sur une nouvelle RAN, y compris à l'intérieur de la direction d'affectation.**

### **Agents A: mise en place d'un mouvement unifié**

Pour la première fois le mouvement A intègre les deux filières: fiscale et GP.

Les agents qui ne sont pas tenus par un délai de séjour en dominante (3 ans à compter de la date de 1ère affectation) peuvent donc y compris prétendre aux postes qui relèvent de la filière dont ils ne sont pas issus.

## **Agents A, B et C: mise en œuvre d'un mouvement complémentaire prenant effet au 1er mars 2015**

En plus du mouvement général tous les agents peuvent, s'ils le souhaitent, participer au mouvement complémentaire du 1er mars 2015.

Pour cela, il suffit de cocher la case «je souhaite l'examen de ma demande: au mouvement général et complémentaire» de la rubrique «Renseignements Complémentaires» d' Agora Demande de Vœux.

Vous pourrez retrouver l'ensemble des instructions et documents utiles (notices d'aide à l'élaboration d'une demande de mutation, liste des RAN, etc...) sur la page dédiée sur le site Internet de la CGT Finances Publiques:

**<http://www.financespubliques.cgt.fr/mutations-2014-textes.html>**

### **Nous souhaitons d'ores et déjà faire quelques brefs rappels sur certaines règles particulières:**

#### **Rapprochements familiaux :**

Priorité de 50% dans les apports disponibles sur un département (rapprochements externes).

Ceci en cas de rapprochement de conjoint ou d'enfants. Pour les personnes seules avec enfant, il existe une possibilité de se rapprocher d'un membre de sa famille proche, susceptible d'apporter un soutien matériel ou financier.

Pour le rapprochement de conjoint, c'est soit le département du lieu de travail du conjoint qui compte (une fiche de paye pour justifier ce rapprochement sera demandée), soit le département du lieu de la résidence familiale si celui-ci est limitrophe du département du lieu de travail du conjoint.

Dans les autres cas, l'administration prend en compte le lieu de scolarisation des enfants ou d'imposition à la TH de la personne dont on veut se rapprocher.

La demande de rapprochement doit se faire au niveau du département.

Exemple: DRFiP 69 / Sans Résidence / Rapprochement

L'agent obtient dans un premier temps l'affectation ALD (A la Disposition du Directeur) Sans Résidence sur le département. Il peut aussi demander le rapprochement interne ce qui permet d'avoir un poste directement sur une RAN définie. Pour cela, il doit demander lorsqu'il élabore sa demande de vœux «l'examen à résidence du rapprochement» (Rubrique «Priorités») et préciser la résidence concernée.

**Les agents qui souhaitent se rapprocher à l'intérieur de leur département d'affectation (rapprochements internes) formulent leur vœu comme suit:**

**Exemple: DDFiP 15 / RAN souhaitée / Rapprochement**

#### **Les Mutations liées :**

Les agents des finances publiques peuvent faire une demande liée, sur une ou des RAN et un ou des départements, avec un autre agent, qu'il soit stagiaire ou titulaire.

Cette règle connaît toutefois une exception : **un agent B ou C de la filière GP ne peut pas faire une mutation liée avec un A et inversement.**

***Attention : les demandes liées sont assez complexes à rédiger, mieux vaut prendre contact avec un syndicaliste ou le service RH avant de valider sa demande.***

### **Priorité handicap :**

Elle est absolue quand il s'agit d'une première demande pour handicap si carte invalidité > 80% (y compris si enfant handicapé).

Si handicap < 80%, cas étudié en CAP de mutation.

### **Priorité DOM :**

Sont considérés comme originaires des DOM tous les agents:

- nés dans un DOM
- dont le conjoint, concubin, pacsé est né dans un DOM
- dont un ascendant (père, mère, grand-père, grand-mère) est né dans un DOM
- dont un ascendant du conjoint est né dans un DOM

Cas particulier pour la Réunion : sont considérés originaires de la Réunion, les personnes dont un ascendant ou un ascendant du conjoint sont originaires de Madagascar, Comores, Ile Maurice et comptoirs de l'Inde.

Les agents prioritaires sont classés avant les agents non originaires. Les priorités pour rapprochement originaire sont classés dans le quota des 50 %, avant les prioritaires non originaires.

**Pour plus d'explications et de conseils avant de rédiger votre demande, n'hésitez pas à contacter les syndicalistes de la CGT Finances Publiques du Cantal, notamment Luc WAY ancien élu en CAP nationale.**

**Une fois terminée, nous vous conseillons également d'envoyer un double de votre demande de vœux aux élu-e-s CGT en CAP nationales:**

**CGT Finances Publiques  
CAP A ou B ou C  
case 450 et 451  
263 rue de Paris  
93514 MONTREUIL CEDEX**

**Pensez à joindre les copies de vos pièces justificatives s' il y en a (en cas de rapprochement notamment).**

**Pensez également à inscrire un numéro de téléphone portable sur la 1ère page de ce double.**

**Ce double permettra aux élu-e-s CGT de vérifier que vous n'avez pas été lésé suite à la publication du projet de mouvement (même si les collègues en charge de l'élaboration du mouvement savent très bien faire leur travail, les erreurs sont toujours possibles).**

**Si besoin il permettra également de préparer la défense du dossier en vue de la CAP de mutation.**